

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01307

Numéro SIREN : 499 286 011

Nom ou dénomination : TIEMPO

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/012820

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement	4 258 377	1 809 955	2 448 421	2 056 644	391 778	19.05
Concessions, brevets et droits similaires	153 408	126 515	26 893	24 843	2 050	8.25
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles	3 644 797	1 942 869	1 701 928	1 243 452	458 476	36.87
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	542 671	542 208	464	1 504	1 040	69.17
Autres immobilisations corporelles	299 500	224 045	75 455	75 209	246	0.33
Immobilisations en cours	461 135	461 135				
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	17 135		17 135	16 827	308	1.83
Total II	9 377 023	5 106 728	4 270 295	3 418 478	851 817	24.92
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	122 963		122 963	347 207	224 244	64.59
Autres créances	1 248 942		1 248 942	1 824 329	575 387	31.54
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	106 974		106 974	415 924	308 951	74.28
Charges constatées d'avance (3)	57 136		57 136	51 497	5 639	10.95
Total III	1 536 014		1 536 014	2 638 957	1 102 943	41.79
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	10 913 037	5 106 728	5 806 309	6 057 435	251 126	4.15

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 69 200)	69 200		65 200		4 000	6.13
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 010 800		2 514 800		496 000	19.72
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	6 020		6 020			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	826 517-		101 008-		725 510-	718.27-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	901 891-		725 510-		176 382-	24.31-
Subventions d'investissement	1 366 176		825 563		540 613	65.48	
Provisions réglementées							
Total I	2 723 788		2 585 066		138 722	5.37	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	305 528		133 500		172 028	128.86
Total II	305 528		133 500		172 028	128.86	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 301 193		1 417 455		116 262-	8.20-
	Concours bancaires courants			1 058		1 058-	100.00-
	Emprunts et dettes financières diverses	403 400		2 721		400 679	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 103		267 740		71 637-	26.76-
	Dettes fiscales et sociales	279 165		320 425		41 260-	12.88-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	294		294				
Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	596 839		1 329 178		732 338-	55.10-
	Total IV	2 776 994		3 338 869		561 875-	16.83-
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 806 309		6 057 435		251 126-	4.15-	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 771 362 2 638 836

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	65 000	4 718	69 718	460 642		390 923-	84. 86-
Production vendue de services	205 662	113 371	319 033	399 250		80 217-	20. 09-
Chiffre d'affaires NET	270 663	118 089	388 752	859 892		471 140-	54. 79-
Production stockée							
Production immobilisée			1 701 928	1 243 452		458 476	36. 87
Subventions d'exploitation			191 726	133 065		58 661	44. 08
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			740	61-		801	NS
Autres produits			17	35		19-	52. 56-
Total des Produits d'exploitation (I)			2 283 162	2 236 383		46 779	2. 09
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements				6 139		6 139-	100. 00-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 071 792	1 187 369		115 577-	9. 73-
Impôts, taxes et versements assimilés			30 955	26 309		4 647	17. 66
Salaires et traitements			1 162 687	1 041 736		120 951	11. 61
Charges sociales			482 698	437 820		44 879	10. 25
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			894 480	637 338		257 142	40. 35
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			205	5		200	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			3 642 819	3 336 716		306 102	9. 17
Résultat d'exploitation (I-II)			1 359 657-	1 100 334-		259 323-	23. 57-
Notes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	11 892		3 886		8 006	206.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	11 892		3 886		8 006	206.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	21 470		2 862		18 607	650.06
Différences négatives de change	3 142		7 619		4 477-	58.76-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	24 612		10 481		14 130	134.81
2. Résultat financier (V-VI)	12 719-		6 595-		6 124-	92.86-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 372 376-		1 106 929-		265 448-	23.98-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 537		1 537-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			1 537		1 537-	100.00-
Résultat exceptionnel (VII-VIII)			1 537-		1 537	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	470 485-		382 956-		87 529-	22.86-
Total des produits (I+III+V+VII)	2 295 054		2 240 269		54 785	2.45
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 196 945		2 965 779		231 166	7.79
Résultat bénéficiaire ou perte (total des produits - total des charges)	901 891-		725 510-		176 382-	24.31-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 18 567 5 755

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



Copie certifiée conforme

N. Serge MAGINOT
Président

Tiempo

110 rue Blaise Pascal
Bât. Viséo - Inovallée
38330 Montbonnot St-Martin
499 286 011 RCS Grenoble

S.A.S TIEMPO

110 rue Blaise Pascal
Immeuble le Viséo
38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

chemin de l'Etoile - Inovallée - 38330 Montbonnot-Saint-Martin

04 76 41 31 48 - Fax:04 76 41 03 32 - info@mielcarek.com - www.mielcarek.com

Capital de 82 400€ - 399448075 RCS Grenoble - SIRET 399 448 075 00024

20Z - N°Intracommunautaire FR29399448075

Expert-comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables - Région de Lyon
de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

SOMMAIRE

- RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

- COMPTES ANNUELS
 - BILAN
 - COMPTE DE RESULTAT
 - ANNEXE COMPTABLE

- DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

- LIASSE FISCALE

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

S.A.S TIEMPO
110 rue Blaise Pascal
Immeuble le Viséo
38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021,

et conformément à nos accords , j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	5 806 309 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	388 752 Euros
- Résultat net comptable,	(901 891) Euros

Fait à MONTBONNOT
Le 18/05/2022

Bruno LEGRAND
Expert-comptable



COMPTES ANNUELS

- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE COMPTABLE

mazars

2 B, Avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset

TIEMPO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Copie certifiée conforme

Tiempo

110 rue Blaise Pascal
Bât. Viseo - Inovallee
38330 Monbazon St-Martin
499 286 011 RCS Grenoble



*Il-Serge TRACINSKI
Président*

TIEMPO

Société par actions simplifiée
R.C.S GRENOBLE 499 286 011

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société TIEMPO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TIEMPO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Frais de développement

La note « Règles et méthodes comptables - Frais de développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note « Règles et méthodes comptables - Frais de développement » de l'annexe fournit une information appropriée.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note « Règles et méthodes comptables – Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de la reconnaissance du chiffre d'affaires, ainsi que la réalité de celui-ci, et nous nous sommes assurés que la note « Règles et méthodes comptables – Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars Gourgue

Seysinet-Pariset, le 15 juin 2022



Bertrand Celse

Associé



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	4 258 377	1 809 955	2 448 421	2 056 644	391 778	18.05
	Concessions, brevets et droits similaires	153 408	126 515	26 893	24 843	2 050	8.25
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	3 644 797	1 942 869	1 701 928	1 243 452	458 476	36.87
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	542 671	542 208	464	1 504	1 040-	69.17-
	Autres immobilisations corporelles	299 500	224 045	75 455	75 209	246	0.33
	Immobilisations en cours	461 135	461 135				
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	17 135		17 135	16 827	308	1.83	
Total II	9 377 023	5 108 728	4 270 295	3 418 478	851 817	24.92	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	122 963		122 963	347 207	224 244-	64.59-
	Autres créances	1 248 942		1 248 942	1 824 329	575 387-	31.54-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	106 974		106 974	415 924	308 951-	74.28-	
Charges constatées d'avance (3)	57 136		57 136	51 497	5 639	10.95	
Total III	1 536 014		1 536 014	2 638 957	1 102 943-	41.79-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	10 913 037	5 108 728	5 806 309	6 057 435	251 126-	4.15-	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	65 000	4 718	69 718	460 642		390 923-	84. 86-
Production vendue de services	205 662	113 371	319 033	399 250		80 217-	20. 09-
Chiffre d'affaires NET	270 663	118 089	388 752	859 892		471 140-	54. 79-
Production stockée							
Production immobilisée			1 701 928	1 243 452		458 476	36. 87
Subventions d'exploitation			191 726	133 085		58 661	44. 08
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			740	61-		801	NS
Autres produits			17	35		19-	52. 58-
Total des Produits d'exploitation (I)			2 283 162	2 236 383		46 779	2. 09
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements				6 139		6 139-	100. 00-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 071 792	1 187 369		115 577-	9. 73-
Impôts, taxes et versements assimilés			30 955	26 309		4 647	17. 66
Salaires et traitements			1 162 687	1 041 736		120 951	11. 61
Charges sociales			482 698	437 820		44 879	10. 25
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			694 480	637 338		257 142	40. 35
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			205	5		200	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			3 642 619	3 336 716		306 102	9. 17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 359 657-	1 100 334-		259 323-	23. 57-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 806 309.26 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 388 751.80 Euros et dégageant un déficit de 901 891.31- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant de 4000 € par voie d'émission de 4000 actions SP avec une prime d'émission de 496 000 €. Le capital est de 69 200 € à la clôture.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

(Texte narratif libre)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Face au contexte de guerre en Ukraine et les sanctions internationales visant la Russie, l'exposition de la société reste limitée aux coûts de l'énergie. La société n'a pas d'activité commerciale en Ukraine et en Russie.

Continuité d'exploitation :

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu au regard des prévisions de trésorerie sur les 12 prochains mois et l'hypothèse de réalisation d'une opération de renforcement des fonds propres significative au cours du 1er semestre 2022.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les subventions ont été comptabilisées en subventions d'investissements sur l'année 2021 pour un montant de 1 366 176 €.

Informations générales complémentaires

La comptabilisation du chiffre d'affaires se fait à des rythmes différents selon la situation :

- Si les prestations prévues au contrat sont distinctes, le chiffre d'affaires relatif à chaque prestation est reconnu de manière distincte. Dans le cas de ventes distinctes, chaque prestation est reconnue en chiffre d'affaires pour son prix respectif fixé dans le contrat et à la date de son fait générateur propre :

* s'agissant de la vente de la licence informatique, celle-ci est comptabilisée en résultat dès l'envoi de la clef d'accès au logiciel, la totalité de la prestation étant rendue dès cette date ;

* les prestations de maintenance sont étalées sur la durée du contrat ;

- S'il s'agit d'une prestation globale avec un prix unique, le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat .

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	4 258 377		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 082 239		1 715 966
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		542 671		
Installations générales agencements aménagements divers		131 349		11 383
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		170 312		18 641
Immobilisations corporelles en cours		461 135		
	TOTAL	1 305 468		30 024
Prêts, autres immobilisations financières		16 827		308
	TOTAL	16 827		308
	TOTAL GENERAL	7 662 912		1 746 298

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			4 258 377	4 258 377
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			3 798 205	3 798 205
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				542 671	542 671
Installations générales agencements aménagements divers			2 894	139 838	139 838
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			29 292	159 662	159 662
Immobilisations corporelles en cours				461 135	461 135
	TOTAL		32 186	1 303 306	1 303 306
Prêts, autres immobilisations financières				17 135	17 135
	TOTAL			17 135	17 135
	TOTAL GENERAL		32 186	9 377 028	9 377 023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL 958 281	851 674		1 809 955
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL 114 527	11 988		126 515
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	541 168	1 040		542 208
Installations générales agencements aménagements divers	110 206	6 540	2 894	113 852
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	116 247	23 238	29 292	110 193
	TOTAL 767 620	30 818	32 186	766 253
	TOTAL GENERAL 1 840 429	894 480	32 186	2 702 723

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	1.0000	65 200	4 000		69 200

Le capital social se décompose en :

- 20 000 actions ordinaires
- 41 200 actions de préférence P
- 8 000 actions de préférence SP

Catégorie de bons :

BSPCE : 2 100 bons émis

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets, soit 5 ans pour les frais de développement relatifs à l'IP qui ont été mis en service à compter de la signature des premiers contrats commerciaux.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à la clôture d'exercice, les frais de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin d'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation, le cas échéant une dépréciation est comptabilisée.

Au 31/12/21, les frais de développement correspondant à différents programmes relatifs à des travaux conférant de la Propriété Intellectuelle (IP) pour la société TIEMPO :

Montant brut de l'IP : 4 258 377

Montant net : 2 448 421

Les développements figurants au poste "Autres immobilisations incorporelles" concernent :

- les développements relatifs à l'IP réalisés sur 2021 pour 1 701 928 € :
ils seront amortis à compter du 01/01/2022

- les développements en cours sur les programmes CHIPS :

La valeur nette est nulle car 100 % ont été provisionnés en 2018. La société TIEMPO conserve ces actifs à son bilan dans l'hypothèse d'une évolution favorable du marché.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	
Installations techniques	Linéaire	
Matériels et outillages	Linéaire	4 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	
Mobilier	Linéaire	10 ans
Logiciels et brevets	Linéaire	1 à 5 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	721 700
Total	721 700

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 528
Dettes fiscales et sociales	140 389
Total	184 917

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		57 136
Total		57 136
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		596 839
Total		596 839

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charg constat. d'avance			
- du 01/01/22 au 04/06/22 : $404.21 / 365 \times 155 = 171.65$	172		
- LOYER 1T22	14 414		
- CHARGES 1T22	4 007		
- APRIL 01/01/22-28/02/22	198		
- crf : $3947.08/365 \times 147 = 1589.65$	1 590		
- SIEMENS 01/22-11/22	809		
- SYNOPSIS 01/01-30/11/23 : $16411.60/33 \times 23 = 11438.39$	11 438		
- SYNOPSIS 01/01/22-31/01/22 : $61438.72/3 = 20479.57$	20 480		
- COPIEUR 1T22	396		
- LOYER1T22	2 793		
- LOYER 1T22	839		
Total	67 136		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	3 310 576
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	725 510-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	2 585 066
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation du capital	4 000
Variation des autres postes	496 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	3 085 066
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	540 613
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	3 625 679
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	540 613
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	540 613

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salaré
Cadres	18
Total	18

La RD a donné lieu à la comptabilisation d'un crédit impôt recherche de 470 485 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bpi France Financement Garantie 60 % (emprunt 16413)	29 207
Bpi France Financement Garantie 60 % (emprunt 16414)	30 214
Total	59 421

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

TIEMPO

TIEMPO

Société par Actions Simplifiée au capital de 69 200 euros
Siège social : Bâtiment Viseo – 110 rue Blaise Pascal – Inovallée
38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
499 286 011 R.C.S. GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 24 JUIN 2022 - PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS -

L'an deux mille vingt-deux,
Et le 24 juin, à dix heures,

Les associés de la société TIEMPO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, par voie de visio-conférence, sur convocation du Président, conformément aux dispositions de l'article 22.5.a) des statuts de la Société.

Monsieur Serge Maginot préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Madame Caroline Mathon, également présente en séance, est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Cabinet Mazars, représenté par M. Bertrand Celse, Commissaire aux comptes de la Société, est également présent

Par suite, le Président déclare la séance ouverte et rappelle que la présente Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

- Lecture du rapport de gestion annuel établi par le Président de la Société ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

• • •

A titre liminaire, le Président donne lecture de son rapport de gestion, qu'il commente au fur et à mesure de sa lecture. Il répond aux questions posées par plusieurs associés.

TIEMPO

Puis lecture est donnée du rapport du Commissaire aux comptes. Le Commissaire aux comptes donne ensuite lecture de son rapport relatif aux conventions réglementées

Plus personne ne demandant la parole, il est en conséquence proposé de mettre aux voix les quatre résolutions soumises au vote de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

1°/ PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes et quitus aux mandataires sociaux

Connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes,

Et connaissance prise de l'absence de charge non déductible conformément aux articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts,

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de vote des décisions ordinaires, approuve les comptes annuels (à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société au cours de cet exercice telle qu'elle ressort de l'examen des opérations traduites dans ces comptes,

Et donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve de leur mandat aux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé.

Votes pour : unanimité.
Abstentions : néant.
Votes contre : néant.

Cette résolution est adoptée.

2°/ DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat déficitaire au poste « report à nouveau »

Après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un résultat déficitaire de < 901 891 > €,

Et connaissance prise de l'absence de distribution de dividendes depuis la création de la Société,

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de vote des décisions ordinaires, approuve la proposition qui lui a été présentée par le Président de la Société d'affecter le résultat dans son intégralité au poste « Report à Nouveau ».

Votes pour : unanimité.
Abstentions : néant.
Votes contre : néant.

Cette résolution est adoptée.

TIEMPO

3°/ TROISIEME RESOLUTION

Contrôle des conventions réglementées

Connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, l'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de vote des décisions ordinaires, approuve et ratifie l'ensemble des conventions qui y sont visées.

Votes pour : unanimité.
Abstentions : néant.
Votes contre : néant.

Cette résolution est adoptée.

4°/ QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit afférentes aux résolutions adoptées ci-avant.

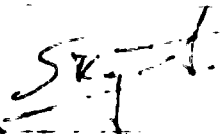
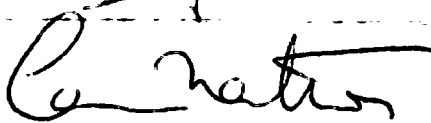
Votes pour : unanimité.
Abstentions : néant.
Votes contre : néant.

Cette résolution est adoptée.

• • •

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.


De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du bureau.

Le Président Monsieur Serge Maginot	
Le secrétaire de séance Madame Caroline Mathon	

TIEMPO SAS - AGO du 24 juin 2022

Tiempo
110 rue Blaise Pascal
Bât. Viseo - Inovallée
38330 Merlefontaine St-Martin
899 244 011 - RCS Grenoble

Copie certifiée conforme



11. Serge MAGINOT
Président

3

TIEMPO

Société par Actions Simplifiée au capital de 69 200 euros
Siège social : 110 rue Blaise Pascal – Bâtiment Viséo – Inovallée
38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
499 286 011 R.C.S. GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

EN DATE DU 24 JUIN 2022

<p>RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021</p>
--

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, afin de vous rendre compte de l'activité de la société **TIEMPO** (la « Société ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes sociaux annuels dudit exercice.

À l'occasion de la présente Assemblée Générale, les rapports établis par le Commissaire aux comptes seront également portés à votre connaissance.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion du Président ainsi que les comptes sociaux annuels et les autres documents s'y rapportant, ont été mis à votre disposition par envoi de courrier électronique dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Note : les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Président le 17 mai 2022.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1. Activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Les principaux points marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont les suivants :

- La crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 qui a continué à impacter négativement les activités commerciales de la Société en raison des difficultés pour voyager et de l'annulation des salons internationaux ;
- La poursuite de la première campagne d'évaluation sécuritaire CC EAL5+ d'un circuit intégré client intégrant l'élément de sécurité TESIC de la Société, et l'obtention du certificat ANSSI CC EAL5+ correspondant le 11 novembre 2021, annoncé publiquement le 1^{er} décembre 2021 (une première mondiale, annoncée en partenariat avec Sequans Communications et Kigen) ;
- L'exécution technique du contrat client signé en juillet 2020 pour la licence et l'adaptation de l'élément de sécurité TESIC pour un nouveau circuit intégré, avec livraison finale de cet élément de sécurité TESIC adapté au client en juillet 2021 ;
- La poursuite du projet collaboratif SECURE RISC-V adossé au projet européen PENTA XSR-FMC, qui comprend la conception d'un circuit de test du nouvel élément de sécurité TESIC basé sur architecture RISC-V de la Société ;
- La signature d'un accord de partenariat avec fondeur GlobalFoundries qui sponsorise la fabrication en technologie GF 22 FDX du circuit test précédent, en vue de la qualification de la macro de sécurité TESIC RISC-V dans cette technologie et de l'introduction de cette macro dans le catalogue IP du fondeur ;
- La poursuite du projet de recherche iMRC ayant permis à la Société d'être nommée lauréat du Grand Défi Cybersécurité 2020 ;
- En l'absence de salons internationaux et de réunions en présentiel, la poursuite des démarches commerciales et marketing à distance, comprenant des échanges avec des sociétés semiconducteurs de premier plan en Amérique du Nord et en Asie ; ceux-ci nous ont en particulier permis de signer un contrat avec un client important au premier trimestre 2022 (cette signature étant initialement attendue avant la fin de l'année 2021) ;
- Le développement et la mise en ligne en avril 2021 d'un tout nouveau site Web pour la Société faisant une meilleure promotion de son offre commerciale, comprenant des produits IP et logiciels, des services et des solutions complètes applicatives (www.tiempo-secure.com).

1.2. Vie juridique de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

La Société a constaté la réalisation le 7 juillet 2021 d'une augmentation de capital social de 4 000 € par l'émission de 4 000 actions SP nouvelles de la Société, à un prix de souscription égal à la valeur nominale de 1 € majorée d'une prime d'émission de 124 € par action, soit un apport de fonds propres complémentaires de 500 000 € (prime incluse). La société ROC Global Opportunities est devenue un nouvel actionnaire de la Société à l'occasion de cette augmentation de capital.

A l'issue de cette opération, le capital social a été porté à 69 200 €.

Ceci ayant été précisé, aucun autre évènement juridique n'est à signaler au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1.3. Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'exercice social clos le 31 décembre 2021 se solde par une perte nette comptable d'un montant de <901 891> euros.

1.4. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Les principaux progrès réalisés par la Société en 2021 sont :

- L'exécution et l'annonce en décembre 2021 de la première certification mondiale au niveau CC EAL5+ d'un circuit intégré complexe (de type SoC, « System-on-Chip ») avec enclave de sécurité fournie par la Société ; cette annonce a eu un effet catalyseur sur les prospections commerciales à partir du premier trimestre 2022 ;
- La poursuite de ses développements R&D malgré les conditions difficiles liées au Covid-19, et en particulier de la conception de son nouvel élément de sécurité TESIC RISC-V et de son circuit de test, dans le cadre d'un partenariat avec le fondeur GlobalFoundries ;
- Les progrès significatifs de certaines négociations commerciales qui n'ont abouti qu'en début d'année 2022 ;

Les principales difficultés rencontrées par la Société en 2021 ont été :

- Comme pour l'année précédente, des difficultés de prospection commerciale liées au Covid-19 et à l'impossibilité de réaliser des voyages à l'international, y compris pour les salons internationaux qui ont été annulés ;
- Le ralentissement observé par la Société et ses proches partenaires des processus de décision de nos prospects relatifs à leurs nouveaux projets R&D pendant le quatrième trimestre de l'année 2021 ; cela a notamment généré une baisse du chiffre d'affaires en raison du décalage de la signature d'un contrat important au premier trimestre 2022.

1.5. Activités de recherche et de développement (R&D)

La Société a poursuivi ses activités en matière de recherche et de développement, et ce essentiellement dans le cadre du projet PSPC-Régions SECURE-RISC-V adossé au projet européen PENTA XSR-FMC, et dans celui du projet iMRC du Grand Défi Cybersécurité.

À ce titre, la Société bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de <470 485> euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1.6. Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

La Société reste dans une dynamique très forte pour développer son business « IP sécurité » à partir des références que sont ses premiers clients sur ce modèle, et en se basant sur une offre commerciale plus étendue, incluant une deuxième référence de produit IP élément de sécurité (TESIC RISC-V) et des offres combinant (« bundles ») les produits IP de la Société et des logiciels sécurisés applicatifs de partenaires.

Le ralentissement observé des prospections commerciales pendant le dernier trimestre 2021 a laissé la place à une belle dynamique commerciale au premier trimestre 2022, dynamique notamment dopée par l'annonce faite en décembre 2021 de la première certification CC EAL5+ d'un circuit client intégrant l'élément de sécurité TESIC de la Société.

Enfin, la Société peut prétendre bénéficier en 2022 et 2023 des dynamiques française et européenne créées par les plans de relance sur les marchés stratégiques de la cybersécurité et des semiconducteurs.

1.7. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Les principaux évènements survenus depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2021 sont les suivants :

- La signature le 28 février 2022 d'un contrat important avec une société semiconducteur de premier plan pour la licence et l'adaptation de l'élément de sécurité TESIC pour un nouveau circuit intégré visant le marché de l'IoT, ainsi que pour le support de la certification Critères Communs EAL5+ de ce circuit ;
- Le dépôt le 4 mai 2022 d'une proposition de projet de développement d'un nouveau microprocesseur de sécurité pré- et post-quantique avec une société française leader dans le domaine de la sécurité, dans le cadre des plans de relance cybersécurité et quantique lancés par l'Etat français.

Ceci ayant été précisé, aucun autre évènement important n'est à signaler depuis la date de la clôture de l'exercice 2021 jusqu'à la date à laquelle le présent rapport est établi.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes que nous soumettons à votre approbation ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, sur le principe de la continuité d'exploitation et en observant les principes de prudence et de sincérité.

2.1. Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 388 752 euros contre un chiffre d'affaires d'un montant de 859 892 euros au titre de l'exercice précédent. Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique par le décalage de la signature d'un contrat de décembre 2021 à février 2022.

Au total, les produits d'exploitation se sont élevés à la somme de 2 283 162 euros contre 2 236 383 au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 2,09%.

En particulier, les nouveaux développements relatifs à l'IP réalisés en 2021 ont été comptabilisés en production immobilisée sur actifs incorporels pour un montant de 1 701 928 euros, contre 1 243 452 euros en 2020.

Les charges d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se sont élevées à 3 642 819 euros contre 3 336 716 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 9,17%.

Cette augmentation est due principalement à une augmentation des salaires et charges sociales et des dotations aux amortissements.

En effet, le montant des traitements et salaires s'élève à 1 162 687 euros contre 1 041 736 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 11,61%. Le montant des charges sociales s'élève à 482 698 euros contre 437 820 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 10,25%. Enfin, le montant des dotations aux amortissements s'élève à 894 480 euros contre 637 338 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 40,35%.

Ainsi, le résultat d'exploitation ressort, négatif, pour l'exercice écoulé à <1 359 657> euros contre <1 100 334> euros au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier négatif de <12 719> euros, il s'établit à <1 372 376> euros contre <1 106 929> euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un impôt sur les sociétés, négatif, de <470 485> euros (en raison du Crédit d'Impôt Recherche du même montant), l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par une perte nette comptable de <901 891> euros.

Pour information, l'effectif salarié est de 23 personnes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, la situation nette de la Société – soit le total des Capitaux Propres - ressort à 2 723 788 euros.

2.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés, ces derniers faisant apparaître une perte nette comptable d'un montant de <901 891> euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Affectation du montant total, soit la somme de <901 891> euros, au poste « Report à Nouveau ».

2.3. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est ici précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices de la Société.

2.4. Communication des charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ne prennent en charge aucune dépense ou charge somptuaire.

2.5. Dettes fournisseurs et créances clients

La Société ne dispose pas des outils comptables permettant de fournir les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients de la Société

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société ne détient plus aucune filiale ni participation dans d'autres sociétés depuis la dissolution de sa filiale TIEMPO IC Corp, société de droit américain, le 30 septembre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation dans le capital d'une société ayant son siège social en France.

4. PARTICIPATIONS CROISÉES ET ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE

Nous vous informons que la Société n'a réalisé aucune des opérations prévues aux articles L. 233-29 et suivants du Code de commerce.

5. OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rappelons que la Société n'a réalisé aucune des opérations prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209-2 et suivants dudit Code.

6. ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

Pour votre parfaite information, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la Société en application des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

En conséquence, nous vous informons qu'il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu à l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, le personnel de la Société ne détient aucune action faisant l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas la libre disposition.

7. ÉMISSION ET ATTRIBUTION DE BSPCE DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Pour mémoire, une émission de BSPCE a été autorisée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2018.

Ce plan de BSPCE a été autorisé par le Conseil d'administration en date du 31.01.2019, avec une période d'attribution arrivant à échéance au 31.12.2019.

Au 31.12.2019, un total de 2100 BSPCE a été attribué, ainsi qu'il ressort du rapport complémentaire joint au rapport de gestion 2019, et auquel sont annexés les termes dudit plan de BSPCE, ainsi que la liste complète des bénéficiaires et la table de capitalisation *fully diluted* qui en résulte.

Nous vous précisons néanmoins qu'à ce jour 100 BSPCE sont devenus caducs du fait des conditions d'exercice prévues aux termes du plan d'émission de ces bons.

8. SITUATION DES MANDATS

8.1. Mandat du Président de la Société

Nous vous rappelons que Monsieur Serge MAGINOT a été nommé en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée, à la constitution de la Société intervenue le 24 juillet 2007.

8.2. Mandat du Directeur Général de la Société

Nous vous rappelons que Monsieur Marc RENAUDIN a été nommé en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée, à la constitution de la Société intervenue le 24 juillet 2007.

8.3. Mandats des Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que la société MAZARS GOURGUE SAS, représentée par Monsieur Sylvain DOSSE, a été nommée Commissaires aux comptes, titulaire, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 mai 2019.

9. CONVENTION VISÉES AUX ARTICLES L. 227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous invitons, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes de la Société sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à approuver les termes de ce rapport et les conventions qui y sont, le cas échéant, mentionnées.

10. QUITUS AU PRÉSIDENT ET AU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus au Président et au Directeur Général de la Société pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

TIGANEO
110 rue Blaise Pascal
Bât. Vieux - Immeuble
38330 Marignat St-Martin
0479 984 811 RCS Grenoble

Copie certifiée conforme



S. Serge MAGINOT, Président

mazars

2B, Avenue Pierre de Coubertin – BP 38

38170 Seyssinet-Pariset

TIEMPO

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2021

TIEMPO
110 rue Aloïse Ponsard
Bât. Viséo - Inovisio
38330 Montbonnot St-Martin
499 286 01 - RCS Grenoble

Copie certifiée conforme



*J. Sève D.A.C. n°1
de l'Isère*

TIEMPO

Société par actions simplifiée

RCS : Grenoble 499 286 011

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de la société TIEMPO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Le Commissaire aux comptes

Mazars Gourgue

Seyssinet-Pariset, le 15 juin 2022



Bertrand Celse

Associé



MAZARS GOURGUE

2B Avenue Pierre de Coubertin – BP 38 – 38170

SEYSSINET-PARISSET

Montbonnot-Saint-Martin, le 15 juin 2022

Exercice clos le 31 décembre 2021,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de TIEMPO afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après "les Etats Financiers"). Ces Etats Financiers font apparaître à cette date des capitaux propres de 2.723.788 euros, y compris une perte de -901.891 euros.

En tant que responsable de l'établissement des Etats Financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission :

- 1. Les Etats Financiers ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société conformément aux règles et principes comptables français.**
- 2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre. Nous vous avons communiqué tout changement significatif effectué dans nos process, contrôles, politiques et procédures pour répondre aux impacts de la crise Covid-19 sur notre système de contrôle interne.**
- 3. Nous avons pris connaissance de l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées. Nous considérons que ces anomalies, seules ou cumulées, ne sont pas significatives au regard des Etats Financiers pris dans leur ensemble.**
- 4. Nous n'avons pas connaissance de faiblesses significatives du contrôle interne ou de déficiences majeures autres que celles que nous vous avons déjà signalées, notamment la formalisation des feuilles de temps par les équipes R&D.**

5. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des Etats Financiers et/ou du rapport de gestion, qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.

Les événements importants survenus, le cas échéant, depuis la date d'arrêté des États Financiers et/ou du rapport de gestion, en particulier ceux liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale d'approbation des comptes.

6. Nous avons mis à votre disposition :

- tous les documents comptables, les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les Etats Financiers, les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice et jusqu'à la date de cette lettre, ainsi que
- les rapports, avis ou positions émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur les Etats Financiers.

7. Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandées et laissé libre accès aux personnes au sein de l'entité que vous avez souhaité rencontrer pour les besoins de l'audit.

8. Nous vous avons communiqué nos plans d'actions et plans de trésorerie définis pour l'avenir visant à permettre la poursuite de nos activités pendant les douze prochains mois. Ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction, y compris à l'issue de son analyse des effets de la crise Covid-19. Ils reflètent également son appréciation de la probabilité de bénéficier des mesures de soutien liées à cette crise et de la capacité de l'entité à en respecter les critères d'éligibilité. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun élément susceptible de remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation.

9. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les Etats Financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance :

- a. de fraudes suspectées ou avérées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne, ou d'autres personnes dès lors que la fraude est susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans les Etats Financiers ;
- b. d'allégations de fraude susceptibles d'avoir un impact sur les Etats Financiers, portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.

10. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans l'entité, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires. Nous avons notamment pris les mesures destinées à prévenir et à détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence selon les modalités prévues au II de l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les Etats Financiers.

11. Toutes les opérations de l'exercice et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat, y compris celles liées aux effets de la crise Covid-19, ont été enregistrées et correctement traduites dans les Etats Financiers.

12. Les scénarios présentés et les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables, tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons et reflètent nos intentions ainsi que la capacité de l'entité, à la date d'arrêt des Etats Financiers par le conseil d'administration / directoire, à mener à bien les actions envisagées. Nous n'avons pas connaissance d'éléments qui seraient de nature à remettre en cause les scénarios présentés et les hypothèses retenues.

13. Nous vous confirmons que :

- a. nous avons pris en considération, dans les estimations comptables clés présentées dans les comptes, les risques climatiques au mieux de notre connaissance et les engagements pris par la société,
- b. les notes annexes présentent les principaux jugements effectués et les sources majeures d'incertitude, et ;
- c. les hypothèses utilisées pour la préparation des Etats Financiers sont cohérentes avec les informations présentées dans les autres supports de communication (DPEF, rapport de gestion, etc.).

14. Tous les passifs et passifs éventuels dont nous avons connaissance sont inclus dans les Etats Financiers. Nous confirmons avoir pris en compte les risques climatiques et les éventuels engagements pris par la société dans l'évaluation des provisions.

15. L'information que nous vous avons fournie sur l'identité des parties liées ainsi que sur les relations et transactions avec celles-ci est exhaustive et l'information donnée dans l'annexe des Etats Financiers est conforme aux règles et principes comptables français. Les transactions avec les parties liées non mentionnées dans l'annexe ne présentent pas une importance significative ou ont été conclues aux conditions normales du marché.
16. Nous vous avons signalé tous les incidents de cyber sécurité susceptibles d'avoir un impact significatif sur les Etats Financiers.
- Depuis le début de l'exercice jusqu'à la date de la présente lettre, nous vous avons communiqué, au mieux de notre connaissance, (1) tout accès non autorisé à nos systèmes d'information qui a eu lieu ou a probablement eu lieu, ainsi que les rapports qui nous ont été transmis par des tiers (y compris des organismes de régulation et de contrôle ou des consultants en sécurité), dans la mesure où de tels accès non autorisés à nos systèmes d'information sont susceptibles d'avoir, individuellement ou collectivement, une incidence significative sur les Etats Financiers, et (2) toute attaque de rançongiciel (ransomware) pour laquelle nous avons payé, ou envisageons de payer, une rançon, quel qu'en soit le montant.
17. Le rapport de gestion contient toutes les informations requises par le code de commerce.
18. Toutes les informations entrant dans le champ d'application des conventions réglementées vous ont été communiquées conformément au Code de commerce.
19. Il n'y a pas d'éléments nouveaux par rapport aux informations qui vous ont été précédemment communiquées afin d'identifier les bénéficiaires effectifs au sens des articles R.561-1 et suivants du code monétaire et financier et son statut éventuel de personne exposée au sens de l'article R.561-18 du code monétaire et financier.



Le Président
Monsieur Serge MAGINOT

**ANNEXE A LA LETTRE D’AFFIRMATION RELATIVE A L’EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2021**

**A Etat des anomalies relevées et non corrigées ayant un impact sur le
résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

TIEMPO - Anomalies relevées et non corrigées (en k€)				
POINT D'AUDIT	POSTES CONCERNES	IMPACT BILAN		IMPACT RESULTAT
		Actif	Passif	Charges (-) / Produits (+)
Sous-valorisation du CIR	#444 Etat - CIR #699 CIR	2		2
Total avant IS		2	0	2
Impact résultat après IS				

**B Liste des autres anomalies relevées et non corrigées portant sur la
présentation des comptes annuels en annexe**

Néant

tiempo

110 rue Blaise Pascal
Bât. Viseo - Inovallée
38000 Montbonnot St-Martin
499 286 011 RCS Grenoble

Copie certifiée conforme



*J. Serge MAGNIN
Président*

110 rue Blaise Pascal – Le Viseo D – Inovallée - 38330 Montbonnot St-Martin - France

TIEMPO - SAS au capital de 69 200 euros, Immatriculée sous le n° 499 286 011 RCS Grenoble APE 6201Z - SIRET 499 286 011 00014